LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long
5, Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET
Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 2ème catégorie : 500 m
- Les Planques
- Canal d'assèchement

Etangs : 18 hectares
- Etang les Communes
- Etangs de la Grande Hutte
- Etang des Croupes
- Etang à truites
- Etang des Cloques

Membres du bureau

Président
FOSSATI Jean-Noël

Vice-Président
DANIEL Sylvain

Trésorier
FOSSATI Jean-Noël

Secrétaire
FOSSATI Marie-Thérèse

Types de pêche pratiqués

Services

Présentation

L'association "Au Paradis des Pêcheurs de Long" vous propose plusieurs étangs. Toutes les pêches sont possibles sur le secteur : blanc, carnassier, carpe de jour et de nuit. L'association offre également la possibilité de pêcher en barque ou en float-tube. La Somme située en bordure des lots de pêche de l'association est également accessible. Plusieurs campings sont situés à proximité immédiate des sites de pêche.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Pêche de nuit :
Camping sauvage en famille interdit
séjour de pêche de nuit limité à 4 jours (3 nuits) maximum sur le poste
Seul le biwy couleur kaki ou camouflage est autorisé
Camping car ou vehicule utilitaire servant d'abri pour la nuit interdit.
Pêche à la carpe en batterie interdite sur et entre les pontons.
Lignes tendues en face du poste .

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	110.00€	91.00€	26.00€	40.00€	7.00€	16.00€	35.00€
OPTIONS							
Carpe de nuit	30.00€	30.00€	-	-	-	-	-
Pêche embarquée	80.00€	80.00€	-	-	-	10.00€	30.00€
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-
Float-tube	50.00€	50.00€	-	-	-	10.00€	30.00€

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

A la Claire Fontaine - 1, rue de la Carrière - 80510 FONTAINE SUR SOMME -
Agence postale - **Mairie** - 5, Grande Rue - 80510 Long le Catelet -
Alcedo - **Mr Frédéric Dufour** - Rue Macqueron - 80100 Abbeville -
Bar Brasserie "Chez François" - 4, GRANDE RUE - 80510 Long le Catelet -
Gamm'Vert Airaines - AVENUE CARNOT - 80270 AIRAINES -
NP PÊCHE/ Le Relais des Etangs - **Mr Pascal Newstead** - 84, Rue Guy Dovergne - 80132 Mareuil Caubert -

Réglement

CAMPING ET BAIGNADE INTERDITS

Heures d'accés au marais :

De l'ouverture de la chasse au 31 Juillet : 6 H.
Août : 7 H.
Septembre : 8 H.
Octobre : 8 H 30.
Du 1er Novembre au 28 Février : 9 H.

LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long
5, Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET
Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche Parcours

Etang Dumont

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie :

Surface : 2 Ha

Type(s) de pêche :

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etang No-Kill

Penser à la préservation des poissons

Pêche au carnassiers uniquement aux leurres et No Kill

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)